

*Initiatives ministérielles*

Liées à la reprise économique et aux faibles taux d'intérêt, ces mesures vont contribuer à réduire nettement notre déficit. Nous prévoyons que le déficit sera de l'ordre de 25 milliards de dollars en 1992, soit le plus faible depuis dix ans. D'ici 1995, nous aurons éliminé la nécessité, je le répète, de tout nouvel emprunt public sur les marchés financiers. C'est la première fois que pareille chose se verra au Canada depuis 25 ans.

Lors de la récession de 1981-1982, le gouvernement de l'époque avait choisi une voie différente. Il avait laissé le déficit se gonfler de 23 milliards pendant cette période de deux ans pour atteindre un total d'environ 38,5 milliards de dollars. C'est ce fardeau de la dette dont nous avons hérité et dont tous les Canadiens ont hérité—nous avons tous à le payer et je crains bien que même ceux qui ne sont pas encore nés aient eux aussi à en payer une partie—qui a rendu si nécessaire la mesure à l'étude aujourd'hui.

Le déficit fédéral, je le répète, et le fardeau de la dette sont des problèmes nationaux et, à ce titre, exigent des solutions nationales. Les provinces ont beaucoup bénéficié de ce soutien fédéral dans le passé et, en contribuant à cet effort d'austérité, elles en récolteront elles aussi les bénéfices sous forme d'inflation réduite, de taux d'intérêt moins élevés et de reprise économique.

Les mesures d'austérité proposées dans le projet de loi C-20 font partie intégrante du plan de reprise économique du gouvernement. Ce plan est conçu pour rétablir une forte croissance économique durable, capable de créer les conditions nécessaires à un regain de prospérité, et, dans l'intérêt de tous les Canadiens, j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi C-20 à l'étape de la troisième lecture.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je me demandais si je pouvais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poser une petite question au ministre.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions

qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de York-Ouest—Les aéroports; l'honorable député de Skeena—Les pêches; l'honorable députée de Halifax—Le port de Halifax; l'honorable député de Don Valley—Est—Le secteur manufacturier; et l'honorable député de Saint-Boniface—L'éducation.

[Traduction]

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre d'avoir expliqué à la Chambre pourquoi le gouvernement présentait le projet de loi C-20.

• (1620)

En l'écoutant, j'ai pensé au livre que j'ai commencé à lire, un livre d'Albert Hirschman, des États-Unis. Le titre est *The Rhetoric of Reaction*, et le sous-titre, *Perversity, Futility and Jeopardy*.

Le livre commence par une question intéressante: «Comment en arrive-t-on là?» Cette question reflète bien notre époque et tous les problèmes et les tensions qui assaillent l'individu dans notre société démocratique.

Je voudrais citer à la Chambre quelques extraits de ce livre qui illustrent bien ce qui se passe actuellement entre le gouvernement et les Canadiens:

«La pénible impression d'être coupé de la réalité, de ne prendre part ni aux opinions ni à l'expérience de vie d'un grand nombre de ses contemporains est en fait très représentative de nos sociétés démocratiques.»

«En cette ère de célébration universelle du modèle démocratique, il peut être puéris de s'arrêter sur les lacunes du fonctionnement de la démocratie occidentale. C'est précisément le spectacle enivrant de certains murs qui tombent qui attire l'attention sur les problèmes qui demeurent intacts ou sur les fossés qui risquent de s'élargir.»

«Parmi eux, il y en a un qu'on retrouve fréquemment dans les démocraties avancées: le manque systématique de communication entre groupes de citoyens.»

L'histoire du projet de loi C-20 est à l'image d'un gouvernement qui est coupé de la réalité des citoyens, qui est incapable d'écouter et qui est incapable de changer d'avis. Le gouvernement ne cesse de nier la réalité depuis le projet de loi C-69, qui a été suivi de divers budgets, puis finalement de cette mesure législative qui porte un